

MARDI 30 NOVEMBRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

LA MUNICIPALITÉ ADOPTE SA PREMIÈRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET RENFORCE SES ACTIONS ET SES INVESTISSEMENTS POUR LE BOUCLIER SOCIAL

Le Conseil municipal se réunit ce mardi 30 novembre pour délibérer sur 81 affaires, parmi lesquelles un acte fort : l'adoption de la première programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de l'histoire de la municipalité. Pour la première fois, Montpellier formalise sa prospective budgétaire avec l'adoption historique de cette PPI 2021-2026 à hauteur de 1 milliard d'euros, montant plus que doublé en comparaison du mandat précédent. Sous l'impulsion du Maire de Montpellier Michaël Delafosse, et des élus communaux, la Ville investit pour moderniser ses écoles et ses équipements, embellir et rendre accessibles les espaces publics, construire une ville sûre, apaisée, à hauteur d'enfants. Une mobilisation dans le droit fil des engagements de la nouvelle municipalité, en faveur de la relance économique du territoire, de la transition écologique, de la solidarité et de la sécurité.

A l'approche des fêtes de fin d'année, alors que la reprise épidémique de Covid-19 laisse présager de nouvelles semaines d'engagement renforcé en faveur des personnes les plus fragiles, le Conseil municipal sera placé en grande partie sous le signe de l'action sociale et de la solidarité. Plusieurs affaires sont à l'ordre du jour pour conforter le bouclier social, priorité du mandat, avec le développement de l'habitat intercalaire pour les personnes sans-abris, les mesures des Etats généraux de la solidarité alimentaire et un dispositif de mobilisation "Noël solidaire".



La 5ème vague du Covid est là. La Municipalité porte de son côté ses responsabilités dans cette bataille, avec la réouverture du centre de vaccination de l'Hôtel de Ville le 6 décembre prochain pour le rappel de la dose vaccinale. C'est par la solidarité et l'esprit de responsabilité que nous arriverons à vivre ensemble face à cette reprise épidémique. Cet accent mis sur le volet social se traduit lors de ce Conseil Municipal par des actions importantes et innovantes en faveur des personnes vulnérables. Il y a une semaine, nous procédions au relogement d'un squat boulevard de Strasbourg, en mettant à l'abri 25 personnes grâce au dispositif d'habitat intercalaire inédit sur notre ville. Le Conseil Municipal actera la mise à l'abri de près de 130 personnes par l'extension de ce dispositif. Ce conseil lancera également plusieurs mesures issues des Etats généraux de la solidarité alimentaire. En organisant à la mi-octobre ces Etats généraux avec toutes les associations sociales et humanitaires de la ville, nous avons offert un cadre de travail permettant d'avancer ensemble, efficacement, pour aider les plus démunis, chacun dans ses compétences. Enfin, la gouvernance municipale se dotera, pour la première fois de son histoire, d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements, avec 1 milliard d'euros investis d'ici 2026. Ces financements permettront d'amorcer la relance économique du territoire communal mais pas seulement. Transition écologique, solidarité, sécurité font partie des engagements majeurs de la municipalité, retranscrits dans cette programmation d'investissement d'une ampleur inédite.



Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

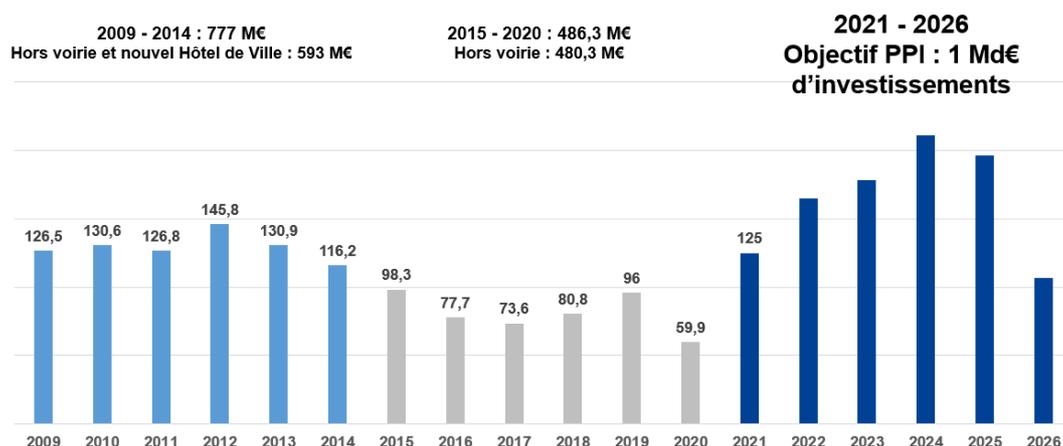
1/ PPI : Une programmation volontariste au soutien de la relance et de l'activité du territoire

➤ **Affaire 1 rapportée par Michel ASLANIAN**

DES INVESTISSEMENTS HISTORIQUES ET RECORDS

Dans un contexte de crise sanitaire et économique où l'investissement public est indispensable à la relance du territoire et à la protection des plus vulnérables, l'équipe municipale est pleinement mobilisée pour donner un nouveau souffle à la ville, avec l'adoption historique d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 à hauteur de 1 milliard d'euros. Portant sur l'ensemble des budgets, cette PPI a plus que doublé la capacité financière de la collectivité en comparaison du mandat précédent.

Une prévision globalisée de 1 Md€ sur 6 ans



La programmation 2021-2026 traduit ainsi les objectifs de la mandature pour impulser la transition écologique et sociale. Ses stratégies seront ainsi ajustées et mises en œuvre à l'occasion de chaque exercice budgétaire, afin de répondre à des politiques ambitieuses pour redonner la priorité aux écoles et aux enfants, apaiser la ville dans un urbanisme durable, construire une ville par cet exemplaire, permettre l'épanouissement de chacun, bâtir une ville plus accueillante et participative, et garantir à chacune et chacun une ville qui les protège.

1 Md€ Montant de la PPI 2021-2026, plus que doublé par rapport au mandat précédent

5 PRIORITES D'INVESTISSEMENT

1. Redonner la priorité aux écoles et aux enfants : 371 M€

L'enfant étant au cœur des politiques publiques de la ville, Montpellier investit plus de 30% de ses objectifs de la PPI pour l'avenir les nouveaux écoliers avec la construction d'équipements neufs en réponse à une croissance démographique soutenue, et l'accroissement de la production de repas, avec augmentation du bio, du circuit court, et des aliments peu transformés. Un grand plan est également prévu pour revaloriser l'école de la République, avec un investissement pour l'entretien et la réhabilitation d'établissements scolaires.

- ❖ 95 M€ d'investissements pour l'ouverture de 7 nouvelles écoles, notamment celle de Joan Miro avec 15 classes en 2021, de Samuel Paty avec 15 classes en 2022, de la 2^{ème} partie de Jeanne Moreau avec 10 classes en 2023, et d'une école sur le site de l'ancien conservatoire de Candolle avec 9 classes en 2024
- ❖ 146 M€ d'investissements en faveur de l'entretien et l'embellissement des écoles, la réhabilitation d'établissements prioritaires et la transition écologique du patrimoine scolaire
- ❖ 52 M€ d'investissements pour une nouvelle proposition de restauration scolaire avec la Cité de l'Alimentation et la création de 19 selfs, moyens de socialisation et de lutte contre la précarité alimentaire
- ❖ 22 M€ d'investissement dédiés à la végétalisation des cours, le rafraîchissement et le confort thermique des écoles, en faveur du bien-être et de l'environnement des enfants

2. Moderniser, rééquilibrer et apaiser la ville : 292 M€

Montpellier renforce ses investissements urbains, témoins de sa volonté de repenser l'urbanisme de la Ville. Les orientations stratégiques visent à rééquilibrer la ville en freinant l'étalement et réinvestissant dans les secteurs plus anciens, à accompagner le développement des nouveaux aménagements pour maîtriser d'avantage son expansion, et à repenser les aménagements des espaces publics et des transports pour une ville apaisée. Afin de renforcer les actions de la Ville, la Métropole investit près d'1 Md € pour développer les mobilités douces et alternatives, en complément de la mise en place de la gratuité des transports.

- ❖ 63 M€ d'investissements dédiés à la politique foncière de la collectivité, le renouvellement des quartiers prioritaires Mosson et Cévennes, et l'aménagement commercial
- ❖ 25 M€ d'investissements pour la prise en charge des espaces publics dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté : Cité créative (EAI), Restanque, Beausoleil, République.
- ❖ 154 M€ d'investissements en faveur des grands projets du mandat pour l'espace public (aménagement ligne 5 de tramway, rénovation de la place de la Comédie...) dont 23 M€ consacrés à l'accessibilité

3. Développer une ville plus verte et plus résiliente : 110 M€

Autour des enjeux d'urbanisme et d'aménagement, la Ville continue à se mobiliser pour redonner une place importante à la nature et à la transition écologique. Sa volonté de se positionner comme une ville parc se dessine ainsi au travers de plusieurs projets, tout comme sa volonté de devenir une ville exemplaire en matière de transition énergétique et de lutte contre les émissions de carbone.

- ❖ 22 M€ d'investissements fléchés pour renouveler le parc automobile avec des véhicules décarbonés, l'installation de bornes de rechargement électriques et la rénovation des équipements climatiques des bâtiments municipaux
- ❖ 35 M€ d'investissements en faveur d'un plan d'aménagement de cohérence pour le grand parc Lunaret-Lavalette-Montmaur de 172 hectares, et la rénovation du zoo de Lunaret
- ❖ 21 M€ d'investissements pour entretenir et développer les espaces végétalisés, avec notamment l'objectif d'implantation de 50 000 arbres

4. Permettre l'épanouissement de chacun : 105 M€

Nettement renforcés, les investissements alloués à la culture, le patrimoine, les sports et la jeunesse traduisent l'effort engagé par la Ville pour entretenir et mettre en valeur les atouts de son territoire. Montpellier s'associe donc à la Métropole pour valoriser son patrimoine historique et architectural, notamment dans le cadre de sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. La Ville s'engage également pour ses nombreux talents sportifs, avec l'apport de nouvelles subventions pour moderniser les équipements et soutenir les investissements des associations.

- ❖ 35 M€ d'investissements pour valoriser le patrimoine de la Ville dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, au profit du rayonnement de Montpellier à l'international
- ❖ 11 M€ d'investissements en faveur d'un grand plan de rénovation pour le sport de proximité
- ❖ 6 M€ d'investissements pour accompagner les investissements des associations sportives, et subventionner leurs équipements

5. Construire une ville plus accueillante et participative : 70 M€

La Ville porte toujours plus haut la valeur de la solidarité dans ses différents projets (gratuité des transports, tarification des cantines, encadrement des loyers) pour renforcer le bouclier social, protecteur des plus vulnérables comme du pouvoir d'achat de chacun. Afin de se positionner comme ville plus accueillante et participative dans les activités solidaires, elle investit via la PPI un financement 3 fois plus conséquent dans l'action sociale et les Maisons pour Tous que sur les précédentes années.

- ❖ 13 M€ d'investissements pour la rénovation et l'amélioration des conditions d'accueil de 14 Maisons pour Tous, créatrices de lien social, qui luttent contre l'isolement et impliquent les habitants dans la vie locale
- ❖ 11 M€ d'investissements en faveur des crédits participatifs dédiés à des projets directement portés par les conseils de quartier et les citoyens.
- ❖ 21 M€ d'investissements sur 4 ans dédiés au Centre Communal d'Actions Sociales pour la restauration, l'amélioration thermique et l'extension de 5 EHPAD

6. Bâtir une ville qui protège : 34 M€

Afin de garantir la sécurité pour tous et partout, et d'accompagner les moyens renforcés pour affirmer le respect de la loi et des règles républicaines, Montpellier multiplie par 3 les investissements financiers sur ce domaine. Ces investissements viennent compléter l'important travail mené pour accroître la présence policière sur le terrain, avec l'annonce des 30 policiers supplémentaires du gouvernement et l'instauration d'un CSI (Contrat de Sécurité Intégré), signée par le Maire de la Ville Michaël Delafosse et le Premier Ministre Jean Castex le 5 novembre dernier.

- ❖ 25 M€ d'investissements mobilisés pour la création d'un hôtel des sécurités et l'acquisition de nouveaux postes mobiles de la Police municipale
- ❖ 3 M€ d'investissements en faveur de la vidéoprotection urbaine, avec une installation de 125 caméras de vidéoprotection d'ici 2026, qui viendront s'ajouter au 339 existantes

2/ MONTPELLIER, VILLE SOLIDAIRE : LA MUNICIPALITÉ INTENSIFIE SON ACTION EN FAVEUR DU BOUCLIER SOCIAL

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : LES PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SOLIDARITÉ RENFORCENT LES LIENS ASSOCIATIFS ET DONNENT LE CAP DES ACTIONS VENIR

➤ Affaire 2 rapportée par Michel CALVO

La clôture des premiers Etats Généraux de la Solidarité dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire a eu lieu le 16 octobre 2021, en présence de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Métropole, de la Ville de Montpellier et l'ensemble des associations et partenaires de l'aide alimentaire.

A Montpellier, en 2020, l'équivalent d'un million quatre-vingt mille (1 080 000) repas ont été distribués et ce nombre sera encore dépassé pour l'année 2021.

La Ville de Montpellier fait des efforts spécifiques pour soutenir l'aide alimentaire et bénéficie de l'appui de l'Etat au travers du plan pauvreté. Elle va poursuivre son action en cohérence avec les conclusions des Etats Généraux de la Solidarité alimentaire, qui au cours d'une année riche en états des lieux, analyses partagées et travail concerté, ont permis de définir collectivement de nouvelles actions et des modes de fonctionnement nécessaires.

Les moyens et initiatives qui permettront à toutes les personnes de mieux se nourrir se déclinent en 9 axes. Car la diversité des publics à accompagner vers une intégration sociale dans notre société est importante. Entre les familles à très faibles revenus, les résidents des hôtels sociaux ou du dispositif d'hébergement d'urgence des habitants des squats ou bidonvilles et les « habitants de la rue », il y a de forts écarts de mode de vie.

Les publics se verront associés et impliqués dans le dispositif de solidarité. Car ne plus faire « pour un public » mais faire « avec lui » est une volonté commune.

Chiffres clé de l'aide alimentaire à Montpellier

350 000 € de subventions aux associations de l'aide alimentaire, dont une hausse de 100 000€ grâce à la signature du Plan pauvreté fin 2020. Dont 54 000 € attribués aux Restos de Cœur.
1 080 000 repas distribués dans le cadre de l'aide alimentaire en 2020.



Etats généraux de la Solidarité du samedi 16 octobre 2021

Les 9 engagements issus des Etats généraux de la Solidarité du 16 octobre 2021

1. Poursuivre nos efforts pour soutenir les associations.
2. Se tourner vers les organisations professionnelles (restaurateurs, épicerie, supermarchés...) pour les mobiliser et fournir de l'aide alimentaire sous forme de dons financiers et/ou produits.
3. Bâtir un réseau d'épicerie sociale et solidaire sur Montpellier, le structurer et le rendre lisible et accessible à toutes celles et ceux qui en ont besoin.
4. Améliorer qualitativement la distribution des repas dans la rue grâce au déploiement de cantines populaires, des lieux identifiés dans des clubs âge d'or du CCAS, les organiser et les construire en partenariat avec les associations.
5. Mettre en place des cuisines solidaires à destination des personnes dans l'hébergement d'urgence pour leur permettre de retrouver des pratiques sociales autour de l'alimentation et créer une cantine solidaire dans le tiers lieu que nous allons bâtir à la Restanque.
6. Aider chacun et chacune à construire une trajectoire d'accès aux droits lisible, travailler sur un guichet unique interinstitutionnel.
7. Organiser notamment grâce au MIN, les solidarités professionnelles (excédents, surplus) pour pallier le manque de denrées alimentaires.
8. Travailler sur la création d'un observatoire : mutualiser les données de la Ville, de la Métropole, du Département, de la Région, de l'Etat et des associations pour essayer d'agir au plus juste et piloter, évaluer et réorienter si besoin.
9. Permettre aux personnes de cultiver chez elles grâce à des jardins partagés, intensifier et développer ces pratiques sociales, changer l'image du quartier et redonner l'estime de soi.

LE CTAIR : AGIR EFFICACEMENT POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES MIGRANTES SUR LE TERRITOIRE MONTPELLIÉRAIN

➤ Affaire 3 rapportée par Michel CALVO

Adhérente à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), Montpellier est engagée dans une dynamique globale d'accueil et d'insertion pour faciliter l'intégration des personnes migrantes sur son territoire. Car si elle relève d'une compétence de l'Etat, la prise en charge des publics réfugiés est une responsabilité pour les collectivités territoriales.

Après le lancement d'une étude qui a été confiée à l'association *France Terre d'Asile* pour la réalisation d'un diagnostic territorial de la situation des migrants, cette dynamique s'étoffe aujourd'hui par le souhait de doter Montpellier d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR), signé entre la Préfecture, la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et la Ville de Montpellier.

Les CTAIR sont nés d'une démarche innovante de la DIAIR. Ce contrat vise à mettre en oeuvre des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie des personnes bénéficiaires de la protection internationale autour de thématiques qui suivent les priorités de la stratégie nationale d'intégration des réfugiés. La Ville de Montpellier s'est engagée pour l'accueil des exilés d'Afghanistan durant l'année 2021. Deux familles ont été accueillies, démontrant ainsi sa capacité à mobiliser des ressources indispensables sur les problématiques du logement et de l'intégration dans un contexte d'urgence humanitaire critique.

En 2020, 327 personnes réfugiées étaient recensées en file active à Montpellier au sein du parcours ACCELAIR, porté par l'association Forum Réfugiés et permettant un accompagnement global sur le plan du logement, du travail et de la citoyenneté. Ce chiffre supérieur au nombre de personnes réfugiées arrivées dans l'année sur le Département traduit l'engorgement du dispositif d'accompagnement global dû en partie à une difficulté d'accéder aux solutions de logement.

A partir d'un diagnostic partagé, la Ville de Montpellier s'engage, par la signature de ce CTAIR, à la mise en oeuvre d'actions concrètes en faveur de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en complément des outils déjà existants. L'enveloppe mobilisable au niveau des services de l'Etat est de 200 000 € avec une participation à la carte des collectivités et la valorisation de l'existant.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires de la protection internationale en levant les freins à leur intégration et en améliorant leurs conditions d'accueil. Pour cela, au plan national, 7 enjeux ont été identifiés pour asseoir la contractualisation avec les territoires.

Le présent CTAIR est basé sur un diagnostic territorial partagé entre la Ville de Montpellier et les services de l'Etat qui a permis d'identifier 4 axes principaux d'intervention parmi 7 enjeux nationaux :

- Renforcer la maîtrise de la langue française indispensable au processus d'intégration

sociale et professionnelle ;

- Diversifier les outils et dispositifs d'insertion socioprofessionnelle innovants ;
- Faciliter l'accès au logement digne ;
- Encourager l'exercice de la citoyenneté et l'accès aux ressources du territoire.

Ces axes principaux d'intervention sont pensés dans une logique de parcours facilitant l'intégration des réfugiés accueillis sur le territoire montpelliérain via des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle innovants organisés autour de l'apprentissage de la langue française à visée professionnalisante, orientés vers des métiers en tension et accompagnés d'un volet consacré à l'inclusion sociale et citoyenne au sein de la Ville de Montpellier.

130 PERSONNES PRÉCAIRES MISE À L'ABRI GRÂCE À L'HABITAT INTERCALAIRE

➤ Affaire 4 rapportée par Michel CALVO

La municipalité est fortement impliquée en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, partie intégrante du bouclier social déployé depuis juin 2020. Pour multiplier les outils à sa disposition, face à des situations complexes et diverses, la municipalité a fait le choix de développer le dispositif de l'habitat intercalaire, jusqu'à présent non-utilisé à Montpellier. Ouvert par la loi ELAN en 2018, ce nouveau levier permet d'utiliser des biens de la collectivité promis à la destruction ou à un changement de destination sur le moyen-terme pour loger de manière temporaire des personnes sans abri. Atout de ce dispositif, il permet de mobiliser les énergies et les contributions financières de partenaires privés et d'acteurs associatifs. Avec une méthode éprouvée, le partenariat avec les acteurs de terrain, le développement de l'habitat intercalaire a permis en quelques mois d'avancer et de résoudre avec succès des situations enlisées depuis des années :

- Le 31 mars 2021, les Anciennes archives, occupées depuis de nombreuses années par l'association LUTTOPIA, sont restituées. Les 100 personnes accueillies ont pu être hébergées ou bénéficier d'un habitat intercalaire. La Ville et la SA3M ont mis à disposition trois maisons situées avenue de Toulouse pour 3 ans, avec une aide de 40 000 euros, afin de créer un lieu d'expérimentation sociale de l'association LUTTOPIA, composé d'un accueil de jour inconditionnel (ouvert à tous et d'une capacité d'une vingtaine de personnes), et d'hébergements (environ 20 à 25 places) pour des personnes en situation de précarité.
- Sélectionnée par les 5 métropoles françaises à bénéficier de l'appel à manifestation d'intérêt national pour l'hébergement des personnes en grande marginalité, la ville de Montpellier met à disposition, à titre gracieux et pour 3 ans, une maison et un terrain adjacent, avenue de Boirargues pour ce projet porté par l'association *Gestare*. Il s'organise autour d'un lieu d'hébergement et de vie commune à taille humaine, d'une vingtaine de places, accueillant des sans-abris en grande précarité.
- En 2022, conformément aux engagements, la Ville de Montpellier résorbera le bidonville

de Celleneuve, avec la même méthode et le même volontarisme. Plus de soixante personnes sont en cours de relogement, avec la création de deux villages de transitions pour préparer cette résorption dans un partenariat entre plusieurs associations, l'Etat et la ville et métropole de Montpellier.

8 futurs sites pour l'habitat intercalaire proposé lors de ce Conseil municipal

Le Conseil municipal se prononce aujourd'hui sur une liste de 8 lieux que la Ville, le CCAS et SA3M mettront à disposition de l'habitat intercalaire pour des personnes en grande difficultés (personnes à la rue, résidents de squat, demandeurs d'asile...). L'identification de ces logements disponibles pour l'habitat intercalaire et leur mise aux normes, entamées depuis plusieurs mois offrira :

- 108 places fin 2021
- 130 places en objectif de stabilisation courant 2022.

AU PLUS PRÈS DES PERSONNES FRAGILES PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

➤ Affaire 5 rapportée par Michel CALVO



L'affiche est sur un fond bleu nuit orné de motifs dorés festifs : un cerf, des flocons de neige, des boules, des cloches, des gants, un sapin et un cadeau. Le titre 'Noël SOLIDAIRE' est écrit en lettres dorées stylisées. En dessous, les informations de la collecte sont indiquées : 'COLLECTE SOLIDAIRE* Du 1^{er} au 20 décembre 2021 Hôtel de Ville'. Une section 'CELLULE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE' est prévue les 24 et 31 décembre 2021 de 16h à minuit. Un message encourage à offrir des vêtements, produits de beauté ou d'hygiène, livres et chocolats. Les logos de SIAO 34, Montpellier et le site internet sont en bas.

COLLECTE SOLIDAIRE*
Du 1^{er} au 20 décembre 2021
Hôtel de Ville

**CELLULE D'ÉCOUTE
TÉLÉPHONIQUE**
Les 24 et 31 décembre 2021
De 16h à minuit

*offrez un vêtement, un produit de beauté
ou d'hygiène, un livre, des chocolats...

SIAO 34 Modalités et infos sur
montpellier.fr/hoelsolidaire

M
Montpellier

La période des fêtes de fin d'année est une période où l'isolement se fait cruellement sentir pour les personnes les plus vulnérables. Dans la continuité des Etats Généraux de la Solidarité 2021 pour l'aide alimentaire, les associations se mobilisent conjointement cette année sous forme d'un collectif solidaire coordonné par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Hérault (SIAO 34). Les associations solidaires de Montpellier (Banque Alimentaire, Saint Vincent de Paul, Association Humanitaire de Montpellier, la table d'Anouk, Projet Citoyen 34, Entraide SDF, collectif citoyen Deliv'rue, La Bulle Douche Nomade, Les femmes invisibles, Accueil de jour Croix Rouge Française,

Campagne d'affichage Noël Solidaire

Médecins du Monde, Gamelles pleines et d'autres susceptibles de rejoindre cette entreprise de solidarité et de mutualisation des moyens au service des plus fragiles), qui œuvrent tout au long de l'année auprès des publics en situation

de précarité ou d'isolement, proposent dans cette période particulière un grand nombre d'actions. La Ville de Montpellier les accompagne avec l'ensemble des moyens à sa disposition.

- Le 04 67 34 70 00, une cellule d'écoute téléphonique ouverte les 24 et 31 décembre

Il est également proposé de reconduire le partenariat, expérimenté l'an dernier, pour l'organisation d'une cellule d'écoute téléphonique joignable au 04 67 34 70 00 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS 34) et avec l'association SOS Amitié. L'Hôtel de Ville de Montpellier accueillera, les 24 et 31 décembre de 16h00 à minuit, des bénévoles formés à l'écoute, qui pourront répondre aux appels de personnes isolées reçus via un numéro vert mis en place par la Ville. A l'occasion de ces deux soirées de solidarité, la salle d'exposition Danielle Mitterrand sera mise à disposition à titre gratuit.

- Une collecte à destination des plus démunis

Il sera également proposé la collecte, à l'Hôtel de Ville, de « boîtes de Noël » à destination des plus démunis, qui seront emballées puis distribuées ensuite par les associations de solidarité et d'aide alimentaire.

Les donateurs peuvent déposer une boîte cadeaux déjà constituée sans paquet cadeau contenant :

- Un vêtement en bon état ou neuf (gants, bonnet, écharpe, t-shirt...)
- Un produit de beauté ou d'hygiène (crème hydratante, baume à lèvres...)
- Des bonbons ou petite boîte de gâteaux emballés
- Un livre ou un magazine
- Un petit mot, poème, dessin de Noël

Chaque présent peut également être déposé individuellement si les donateurs ne peuvent constituer une boîte complète. Les organisateurs se chargeront de reconstituer des boîtes et d'en contrôler le contenu.

L'Hôtel de ville accueillera également le soir de Noël un repas à destination des plus démunis, en partenariat avec l'ensemble des associations.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE : UN PARTENARIAT POUR MENER DES PROJETS CONCRETS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

➤ Affaire 10 rapportée par Mustapha LAOUKIRI

La lutte contre la précarité énergétique pour les ménages les plus modestes est un objectif de la Ville. Face au manque de lisibilité des dispositifs existants pour les usagers et même les professionnels, de nombreux ménages n'ont pas accès à l'information. Il est donc nécessaire « d'aller vers les habitants » en développant des actions de proximité.

A partir du 10 décembre, un chantier citoyen de 7 mois par des jeunes en mission de service civique

Dans le cadre de la convention Ville-Enedis et du partenariat avec ACM Habitat, est mis en œuvre un chantier citoyen constitué d'une équipe de jeunes en mission de service civique accompagnée pendant 7 mois par les Compagnons Bâisseurs Occitanie et Octopus expression.

Ce chantier vise 3 objectifs principaux :

- La lutte contre la précarité énergétique et la sensibilisation aux éco-gestes
- La cohésion sociale au sein des territoires de la politique de la ville
- La mise en situation professionnelle des jeunes en situation professionnelle sur une thématique à forte valeur ajoutée solidaire, citoyenne et écologique

les outils existant créés par leurs prédécesseurs.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UN OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS EST CRÉÉ A MONTPELLIER

➤ Affaire 12 rapportée par Fatma NAKIB

La Ville de Montpellier a intensifié son implication dans la lutte contre les discriminations, notamment par l'adhésion à la coalition des villes européennes contre le racisme (ECCAR), la signature de la Charte « Égalité contre le racisme » portée par le Défenseur des Droits, l'adhésion à la charte Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), l'adhésion au Rainbow Cities Network et elle participe activement à la réflexion en cours pour l'élaboration d'un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) adossé au Contrat de Ville.

Ces engagements ont conduit la Ville de Montpellier à mettre en place un groupe de recherche action sur les discriminations subies sur son territoire en collaboration avec l'Université Paul Valéry Montpellier III (UPVM), ce qui implique la signature d'un contrat d'une collaboration entre la Ville et UPVM.

Il permettra sur une année (décembre 2021/novembre 2022) :

- Le suivi de l'évolution des discriminations mises en lumière par le groupe de recherche action : recherche qualitative et élaboration d'indicateurs ;
- La diffusion transversale des préconisations de lutte contre les discriminations dans les

politiques publiques : lien avec les différentes institutions concernées afin d'inciter à la mise en œuvre des préconisations émises par les sept études produites ; suivi de l'impact de ces politiques publiques de lutte contre les discriminations sur le territoire ;

- Le partage des résultats de la recherche : organisation d'un colloque par an sur les discriminations et la lutte contre les discriminations à destination des élus et des personnels concernés par la mise en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations ;
- La production d'un rapport annuel portant sur deux thématiques. La première est l'évolution des discriminations subies dans le champ des thématiques ciblées (familles monoparentales, personnes en situation de handicap dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), accès à la formation et à l'emploi des jeunes diplômés et des femmes issues des QPV, discriminations liées à la dématérialisation des services publics). La seconde est un tableau de suivi des résultats des politiques publiques de lutte contre les discriminations engagées suite aux préconisations mises en œuvre dans les domaines identifiés.

La participation de la Ville s'élève à 57 600 € à l'UPVM. Il est à noter que la Ville bénéficiera en 2021 d'une subvention de la dotation de Politique de la Ville (DPV) pour un montant de 48 000 € en recettes car elle répond pleinement aux enjeux prioritaires et aux objectifs du contrat de ville inscrits dans sa programmation.

LA VILLE DE MONTPELLIER RENOUVELLE SON SOUTIEN À L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE AVEC L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 €

➤ Affaire 15 rapportée par Clare HART

Le 29 septembre dernier, la Ville de Montpellier recevait François Thomas, Président de l'association SOS MEDITERRANEE et avait rappelé à cette occasion le choix symbolique de la Ville d'attribuer la première subvention à l'antenne héraultaise de l'association, dans le but de soutenir ses actions et de réaffirmer l'importance de la solidarité et de la fraternité envers les personnes exilées. Dès avril 2021, Montpellier est par ailleurs devenue membre de la Plateforme des collectivités territoriales solidaires avec SOS MEDITERRANEE et une exposition photo itinérante intitulée « SOS Méditerranée : un engagement citoyen » avait été organisée à la MRI du 15 au 30 juin.

La présente délibération renouvelle ce soutien en proposant d'apporter, aux côtés d'autres collectivités, une participation de 10 000 euros à l'achat d'un nouveau canot de sauvetage pour l'Ocean Viking. Il s'agit de remplacer l'un des trois canots spécialement adaptés aux conditions intenses et périlleuses en haute mer. Ces canots permettent notamment d'intervenir dans des situations particulièrement complexes où il doit être porté secours en un temps très court à des dizaines voire des centaines de personnes en danger.

Montpellier, ville engagée sur les questions de migration

Du 20 au 22 octobre, Michaël Delafosse, en visite à Palerme pour le Parlement mondial des maires 2021, a rencontré les maires du monde entier, notamment celui de Palerme : M. Leoluca Orlando. Cette rencontre a été l'occasion pour Montpellier :

- de signer l'adhésion au réseau From the Sea to the City, qui réimagine la position européenne sur la migration en plaçant les droits de l'homme au centre des préoccupations,
- et de répondre à l'appel de Palerme pour rejoindre la Convention Méditerranéenne des Droits Humains.

JARDINS PARTAGÉS : LA VILLE DE MONTPELLIER TRANSMET SON EXPERTISE À ACM HABITAT POUR LA CRÉATION DE 50 JARDINS D'ICI 2024 SUR SON FONCIER

➤ Affaire 34 rapportée par Marie MASSART



La Ville de Montpellier implante depuis une quinzaine d'années des jardins partagés répartis sur son territoire. Plus d'une trentaine sont en activité. Ces espaces de convivialité, de partage et d'échanges sont accessibles aux habitants réunis en association et sont cultivés collectivement.

Forte de son expérience et de la

Jardin partagé résidence Astruc

connaissance du réseau des jardins partagés sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Montpellier souhaite accompagner ACM Habitat à l'aménagement des jardins partagés sur son patrimoine pour la partie diagnostic, technique et d'étude financière afin de définir la faisabilité et d'estimer le coût des projets. Il est ainsi proposé une convention entre la Ville de Montpellier et ACM Habitat.

ACM Habitat participe à l'aménagement des jardins et des moyens nécessaires à leur bon

fonctionnement. Elle organisera avec les habitants et la Ville de Montpellier les consultations des habitants préalables à l'élaboration et établira une convention de partenariat aux associations gestionnaires des jardins partagés.

La Ville de Montpellier s'engage à :

- accompagner l'étude de faisabilité et de diagnostic via son bureau d'études (sur une base de 5 jardins partagés / an) ;
- participer aux réunions de pilotage avec ACM Habitat et l'association gérante des jardins partagés ;
- mettre à disposition des plants de légumes d'anciennes variétés adaptées au climat de la Ville ;
- fournir le matériel nécessaire à hauteur de 50 % du montant de l'aménagement et ne pourra pas dépasser 5 000 € HT par jardin partagé pour la construction du jardin.

Le rôle d'ACM HABITAT est :

- de mettre à disposition à une association de locataire de la résidence ou autre, une parcelle sur la résidence lorsque cela est possible ;

- d'accompagner les locataires dans le montage du projet pour répondre au mieux à leurs attentes ;
- d'aménager le ou les espaces pour que l'association conventionnée en partenariat avec ACM HABITAT puisse les gérer avec ses adhérent(e)s jardinier(e)s (locataires).

Le foncier d'ACM HABITAT sur lequel seront implantés les jardins, permettra ainsi à la Ville de Montpellier d'en développer davantage sur les quartiers et de participer à l'expansion de ces espaces de vie, très appréciés des habitants.

jardins partagés par ACM
habitat d'ici fin 2024 (7 sont
déjà en fonction).

Objectif 50

3/ LES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA MUNICIPALITÉ AVANCENT

L'USAGE DE LA FOURRIÈRE POUR LUTTER CONTRE LE FLÉAU DES RODÉOS URBAINS

➤ Affaire 7 rapportée par Sébastien COTE

Certains quartiers de la Ville de Montpellier pâtissent particulièrement du développement des rodéos urbains par les risques d'accident qu'ils provoquent et les troubles à l'ordre et la tranquillité publics qu'ils génèrent.

C'est pourquoi, dans le cadre de la politique publique partenariale initiée depuis le début de ce mandat en matière de prévention et de sécurité, il est proposé en lien avec le Procureur de la République et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Hérault, un partenariat visant à lutter collectivement contre ce phénomène.

La Ville de Montpellier souhaite, par le biais de sa fourrière, soutenir l'action du Parquet du tribunal judiciaire de Montpellier et des interventions des différents services de police municipale et nationale en facilitant le gardiennage des engins utilisés pour la commission des faits.

A cette fin, un protocole d'intervention permettant d'assurer le gardiennage à titre gracieux pour les services de l'Etat, des engins motorisés saisis dans le cadre des procédures judiciaires est proposé.

newsroom.montpellier3m.fr



CONTACTS PRESSE

Laure CHAZOILLER

04 67 13 49 19 – 06 02 09 11 38

l.chazouiller@montpellier3m.fr

Camille LÉVEILLARD

04 67 34 72 09 – 06 75 92 55 25

c.leveillard@montpellier3m.fr